

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Puygaillard-de-Quercy, lieu-dit « Bugarel » nécessitant une autorisation de défrichage et une autorisation de permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral n° 82-2025-07-15-00002 du 15 juillet 2025, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du 5 août 2025 à 10h00 au 9 septembre 2025 à 12h00 sur le territoire de la commune de Puygaillard-de-Quercy, sur la demande de la SAS SOLEIA PUY qui sollicite une autorisation de défrichage et une autorisation de permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque au sol, lieu-dit « Bugarel ».

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la SAS SOLEIA PUY – 12 rue Martin-Luther King – 14280 SAINT-CONTEST (contact : solaire@jpee.fr)

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Puygaillard-de-Quercy, 870 route du Village 82800 PUYGAILLARD-DE-QUERCY
- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
- sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6469>

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Puygaillard-de-Quercy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir : mardi, jeudi et vendredi, de 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00,
- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Puygaillard-de-Quercy,
- soit sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse: enquete-publique-6469@registre-dematerialise.fr
- soit par courriel à l'adresse électronique : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Les observations du public doivent parvenir pendant la durée de l'enquête et au plus tard le mardi 9 septembre 2025 à 12h00.

Elles seront reportées et consultables sur le registre dématérialisé.

M. Christian BAYLE, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Puygaillard-de-Quercy, afin de recevoir les observations du public : le 12 août 2025, de 14h00 à 17h00 ; le 22 août 2025, de 14h00 à 17h00 et le 4 septembre 2025, de 14h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Puygaillard-de-Quercy.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Puygaillard-de-Quercy, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de défrichage pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Puygaillard-de-Quercy, lieu-dit « Bugarel », par arrêté préfectoral.

Dans un second temps, il sera statué sur le permis de construire de ce parc photovoltaïque, également par arrêté préfectoral.